

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mars 2026

GARANTIR LE BÉNÉFICE DES PRESTATIONS FAMILIALES AUX ENFANTS PLACÉS -
(N° 2493)

Tombé

N° AS55

AMENDEMENT

présenté par
Mme Colin-Oesterlé, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 10, substituer au mot :

« ordonnées »

le mot :

« prises ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.